

BILAN DE COMPETENCES

NIVEAU

Basique



DURÉE : 15h ou 24h

PROGRAMME

La phase préliminaire

- Informer la personne sur l'objectif du bilan.
- Confirmer son engagement.
- Définir et analyser la nature de ses besoins.

La phase d'investigation

- Analyser le parcours personnel et professionnel : c'est à travers le récit des ses expériences que la personne peut identifier ses compétences et ses aptitudes.
- Prendre conscience de ses motivations.
- Reconnaître ses centres d'intérêt.
- Identifier ses attentes vis à vis de son travail.

* Cette phase d'exploration demande un travail personnel de recherche et de réflexion de la part du bénéficiaire. Elle peut s'écarter volontairement du métier afin d'élargir l'horizon professionnel et d'envisager d'autres orientations possibles.

La conclusion

- Recenser tous les facteurs susceptibles de favoriser, modifier ou freiner la réalisation du projet.
- Formaliser l'ensemble du travail d'investigation.
- Structurer les différentes étapes de la mise en œuvre du projet avec le plan d'action qui l'accompagne.

Règles déontologiques

Consentement du bénéficiaire

Nous répondons à des règles déontologiques strictes telles qu'elles sont édictées par le Code du Travail Article L900-4-1 « Le consentement du travailleur : le bilan de compétences ne peut se réaliser qu'avec le consentement du travailleur. »

Le centre bilan s'assure donc de la démarche volontaire du bénéficiaire. Secret professionnel
Les conseillers bilan sont tenus au secret professionnel concernant le contenu des séances, au titre de l'article 226-13 du Code Pénal.

Secret professionnel

Les conseillers bilan sont tenus au secret professionnel concernant le contenu des séances, au titre de l'article 226-13 du Code Pénal.

La propriété des résultats du bilan de compétences

Le bénéficiaire du bilan de compétences est seul destinataire des résultats détaillés et de la synthèse. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à un tiers.

Respect de la vie privée

Toute information fournie par le bénéficiaire dans le cadre du bilan concernant sa vie privée reste totalement confidentielle et soumise aux règles déontologiques et protégée par le secret professionnel.

OBJECTIF

- Faire le point sur les expériences professionnelles et personnelles.
- Identifier les savoirs, les savoir-faire, savoir agir et savoir être.
- Déceler les potentiels
- Évaluer au moins un projet professionnel et le construire.
- Mettre en œuvre un plan d'action en cohérence avec le projet et les aspirations du bénéficiaire

PUBLIC

Tous les salariés, demandeurs d'emploi, employés ou cadres en CDD ou en CDI justifiant d'une expérience professionnelle et désireux de mobiliser leur potentiel et de faire le point sur leur carrière et leurs acquis peuvent effectuer un bilan de compétences

PROFIL DE LA CONSULTANTE

Véronique Khayat : diplômée en coaching de carrière et formée en sciences humaines. Elle fait partie d'un groupe de consultants (coachs, mentors, psychologues) qui se réunissent régulièrement afin d'échanger et de mettre en commun leurs observations. L'objectif est de recenser les axes d'amélioration possibles, de réfléchir aux outils utilisés, de valider leur pertinence, et d'évaluer régulièrement le niveau de qualité de la prestation.

RÔLE DU CONSULTANT

Le consultant agréé accompagne et écoute les attentes, les interrogations, les doutes des personnes qui entreprennent un bilan de compétences. Son rôle est d'aider à clarifier le parcours en vue de construire le projet professionnel ultérieur.
Il fait preuve de neutralité et cosigne l'engagement dès le début de la démarche.
La personne reste libre cependant de s'approprier ce qui lui semble pertinent.
En cas de besoin, le consultant a la possibilité d'échanger avec le référent et l'équipe.

MOYENS UTILISÉS

Un document d'analyse qui permet à la personne de capitaliser son parcours professionnel et personnel. Ce travail exige un fort investissement et demande un important travail de rédaction, le Portefeuille de compétences.

Des documents de réflexion et des exercices qui favorisent la prise de recul portant sur la motivation, les valeurs, etc.

Éventuellement, un « test » (de personnalité, ou d'aptitudes, ou de connaissances, ou de motivation et d'intérêts professionnels, ou autre) qui permet de repérer la personnalité, les valeurs, les forces, les pistes d'évolution, les tendances professionnelles, les critères d'épanouissement et d'orientation de la personne.

Principe d'archivage des documents utilisés pour chaque bénéficiaire

- Ces derniers sont remis au bénéficiaire et à lui seul à la fin du bilan, soit sur support papier soit sur une clé USB
- Le Centre conserve tous les documents de manière anonyme pendant 2 an, avec l'autorisation du bénéficiaire.

Il existe 2 formules

Formule express essentiellement destinée à valider un projet professionnel abouti
Durée globale : **15 heures** - Tarif : **2100 euros Net de TVA**
- 10 heures d'entretiens en face à face avec un consultant et 1 heure de tests
- 3 heures de travail personnel (réflexion, recherches documentaires, d'information, de formation, rencontres avec des professionnels...)
- Un entretien de suivi d'1 heure. à 3 mois

Formule complète destinée à faire un point sur sa carrière, ses aspirations et à faire un choix professionnel en conscience
Durée globale : **24 heures** - Tarif : **2940 euros Net de TVA**
- 12 heures d'entretiens en face à face avec un consultant et 2 heures de tests
- 8 heures de travail personnel (réflexion, recherches documentaires, d'information, de formation, rencontres avec des professionnels...)
- Deux entretiens de suivi, un à 3 mois et un à 6 mois, soit 2 heures.